

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire  
du 15 décembre 2008

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 5 décembre 2008 s'est réuni le 15 décembre 2008 à 18h00 dans la Salle polyvalente de Bizeneuille, présidé par Jean-Louis Gaby.

<b>BIZENEUILLE</b>	Alain ROUSSEAU, Marie-Hélène RORET
<b>LA CELLE</b>	Georges CONCHON Dominique SPINELLE
<b>CHAMBLET</b>	Alain CHANIER Valérie DAFFY, excusée Michèle DUFFAULT
<b>COLOMBIER</b>	Gilles BOULICOT Jean-Pierre CHANIER
<b>COMMENTRY</b>	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET Luc BRZUSTOWSKI Annie LAVILLE Ghislaine MANOURY
<b>DENEUILLE LES MINES</b>	Gérard PAQUET Jean-Claude MANSAT
<b>DURDAT LAREQUILLE</b>	Jean-Pierre BOUGEROLLE Bruno BOVE, excusé remplacé par Jean-Pierre PICANDET Michel RIVIERE
<b>HYDS</b>	Michel CHAMPOMIER, excusé Guy AMARY, excusé
<b>MALICORNE</b>	André SAVY Guy COURTAUD
<b>NERIS LES BAINS</b>	Jean Claude DE PIN Marie Alice BARRAUX Gilles MARTIN Philippe COLLINET
<b>SAINT ANGEL</b>	Michel GIVERNAUD Michel PETIT
<b>VERNEIX</b>	Lionel BROCARD Valérie LAMARQUE

\*\*\*\*\*

En préambule, le cabinet NACARAT fait une présentation de la charte chromatique à l'assemblée.

\*\*\*\*\*

Marie-Hélène RORET est élue secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.  
Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2008

1) **ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D’UN REPRESENTANT AU COMITE LOCAL D’INFORMATION ET DE CONCERTATION SUR LES RISQUES INDUSTRIELS LIES A LA SOCIETE ADISSEO France SAS SUR LA COMMUNE DE COMMENTRY :**

Le Conseil Communautaire a décidé à l’unanimité de désigner Claude RIBOULET comme représentant titulaire au Comité local d’information et de concertation sur les risques industriels liés à la société Adisséo France SAS sur la Commune de Commentry et Georges Conchon comme suppléant.

2) **ADMINISTRATION GENERALE – AIRE D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – SICTOM DE LA REGION MONTLUCONNAISE – AVENANT NO 1 A LA CONVENTION REDEVANCE SPECIALE :**

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Président à signer l’avenant n°1 à la convention avec le SICTOM de la Région Montluçonnaise au titre de la redevance spéciale afférente à l’aire d’accueil des gens du voyage qui prévoit de reconduire celle-ci d’une année civile, c’est-à-dire du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009.

3) **ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D’UN REPRESENTANT AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUCON :**

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité de désigner Alain Chanier pour siéger au sein du Conseil de Développement.

4) **ADMINISTRATION GENERALE – COMPTABLE DU TRESOR – INDEMNITE DE CONSEIL – INDEMNITE POUR L’AIDE A LA CONFECTION DE DOCUMENTS BUDGETAIRES :**

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’attribuer l’indemnité de Conseil (calculée en fonction des dépenses budgétaires de la communauté de Communes) et l’indemnité pour l’aide à la confection de documents budgétaires (45,73 € annuels) à Mme Anne-Marie CHATILLON pour l’année 2008.

Jean-Claude De Pin propose que l’assemblée délibère pour l’année 2008 dans un premier temps compte-tenu des relations difficiles avec Madame le Trésorier de Commentry. Il est précisé qu’une délégation de maires de la Communauté de Communes a rencontré le Trésorier Payeur Général à Moulins afin d’aborder les problèmes rencontrés. Il est attendu une résolution pour l’année 2009. Monsieur le Président précise que des réunions d’information organisées par la trésorerie avec le personnel des collectivités et des élus seront prochainement programmées.

Claude Riboulet précise qu’il faut distinguer trois choses : le rôle de conseil, le relationnel et le travail de tous les jours qui est l’exécution. Il rajoute que l’assemblée ne peut pas sanctionner des problèmes de relationnel et que la rigueur absolue de Madame le Trésorier permet d’avoir une garantie.

Jean-Pierre Bougerolle et Jean-Claude De Pin insistent sur la façon de faire et de dire les choses qui ne sont pas acceptables.

Monsieur le Président précise que le nouveau système informatique HELIOS a beaucoup perturbé les relations avec la Trésorerie et qu'il faudra un temps d'adaptation.

**5) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DECISION MODIFICATIVE NO 3 DU BUDGET PRINCIPAL :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°3 du Budget Principal qui prévoit de réajuster les crédits inscrits pour la subvention de fonctionnement à l'Ecole de musique de Commentry. Le montant de la participation à verser pour l'année 2008 est de 125 069,62 euros (inscrits : 120 000 €).

**6) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE - DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°4 du Budget Principal qui prévoit de réajuster le montant de la participation à verser au SICTOM de Cérilly. Le montant de la participation à verser pour l'année 2008 est de 20 545,79 euros (inscrits : 20 265 €).

**7) ADMINISTRATION GENERALE – REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TARIF 2008– FIXATION DES MODALITES DE REPARTITION :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à 20 545,79 € pour l'année 2008, et de répartir le montant comme suit :

- Passage 1 fois/semaine : 66,68 €/an/personne,
- Passage 2 fois/mois : 52,38 €/an/personne,
- Professionnel 1 : 16,73 €/an,
- Professionnel 2 : 70,56 €/an,
- Chambre d'Hôtes, gîtes : 15,84 € /an/personne.

Il est précisé qu'il n'y a pas eu de mise à disposition de bennes pour l'année 2008.

Gérard Paquet remarque une fois de plus que le coût de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est inférieur au coût de la taxe.

**8) ADMINISTRATION GENERALE – PROJET DE DEVELOPPEMENT – MODIFICATION DU CONTRAT D'INTERCOMMUNALITE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification par avenant du Contrat d'Intercommunalité, et d'autoriser le Président à solliciter l'accord du Conseil Général de l'Allier sur le projet d'avenant dans le cadre du Contrat d'Intercommunalité et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

**9) ADMINISTRATION GENERALE –DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU :**

Le Conseil Communautaire a procédé à l'élection des membres du bureau qui sont le Président et les Vice-Présidents qui représentent les communes de Nérès-les-Bains - Commentry – Verneix – Saint-Angel – Malicorne – Durdard-Larequille et Chamblet ainsi que

- Deneuille-les-Mines : Gérard PAQUET

- Bizeneuille : Alain ROUSSEAU
- Hyds : Michel CHAMPOMIER
- Colombier : Gilles BOULICOT
- La Celle : Georges CONCHON

**10) ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DES STATUTS – AVENANT N°15:**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur la modification des statuts, d'adopter l'avenant n°15 aux statuts qui prévoit de rajouter le chemin communal de la route noire qui dessert la zone d'activité du Campus 3 parmi les voies reconnues d'intérêt communautaire, et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'avis des Conseils Municipaux des communes de la Communauté.

**11) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE - O.P.A.C. – PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS – GARANTIE D'EMPRUNT :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder à l'O.P.A.C de Commentry la garantie d'emprunt pour le remboursement de la somme de 280 000 € représentant 100% du montant de l'emprunt qu'il envisage de contracter auprès de la Caisse des dépôts et Consignations un prêt PALULOS Bonifié pour financer les travaux de rénovation de 42 logements rue Henri Barbusse Bâtiment A et C à COMMENTRY.

Jean-Pierre Bougerolle fait remarquer que le montant total des emprunts garantis par la Communauté de Communes s'élève à environ 4 000 000 d'euros.

Il est remarqué que la durée des emprunts est trop longue. Claude Riboulet ajoute que c'est le mode de calcul des loyers qui détermine la durée du prêt.

**12) AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ACCESSIBILITE DES ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES – COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer une commission intercommunale d'accessibilité présidée par Mr le Président de la Communauté de Communes et composée des membres ci-dessous :

• M.H. RORET (Bizeneuille)	• M. RIVIERE (Durdar-Larequille)
• G. CONCHON (La Celle)	• G. PONS ( Malicorne)
• M. DUFFAULT (Chamblet)	• G. MARTIN (Néris les Bains)
• G. BOULICOT (Colombier)	• V. LAMARQUE ( Verneix)
• G. MANOURY (Commentry)	• M. GIVERNAUD ( St Angel)
• G. PAQUET (Deneuveille)	• Mme BERGER (FNATH) ou son représentant
• M. CHAMPOMIER (Hyds)	• Philippe DRUZNIAK ou son représentant

**13) AMENAGEMENT DE L'ESPACE – VALIDATION DE LA CHARTE CHROMATIQUE :**

Le Conseil Communautaire décide à la majorité (abstention : 1) d'approuver la Charte chromatique présentée par le cabinet NACARAT.

Gérard Paquet regrette de ne pas avoir eu les documents en sa possession avant.

Monsieur le Président précise que les phases 1 et 2 de cette étude ont été transmises à tous les maires il y a environ un mois.

**14) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'IMMEUBLES RURAUX :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition d'une propriété rurale, d'une contenance totale de 116 hectares environ, sise au lieu-dit Magnier, sur les communes de Chamblet, Malicorne et Nérès-les-Bains consentie au profit de la SAFER d'Auvergne pour la période du 11 novembre 2008 au 11 novembre 2011 et d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

**15) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – HOTEL D'ENTREPRISES – CHOIX DES LOCATAIRES:**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner pouvoir au Bureau sur le choix des locataires de l'Hôtel d'entreprises et d'autoriser le Président à signer les baux et effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

**16) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – LOTISSEMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL DU CAMPUS 3 – VENTE D'UN TERRAIN :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la vente d'une parcelle de terrain de 2 119 m<sup>2</sup> située sur le Campus 3 au prix de 5,34 € HT / m<sup>2</sup> aux ambulances BOURGEOT, représentées par Monsieur Jean-François BOURGEOT, pour y implanter un bâtiment d'environ 450 m<sup>2</sup> et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir.

**17) CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE – CONVENTION MEDIATHEQUE/COLLECTIVITE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre la médiathèque de Chamblet et les collectivités.

**18) CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE – CONVENTION MEDIATHEQUE/ECOLE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre la médiathèque de Chamblet et les écoles.

Michel Petit demande si la responsable de la médiathèque aura le temps de se consacrer aux écoles vu son emploi du temps déjà chargé et vu qu'elle travail à mi-temps.

Monsieur le Président répond que le temps de travail de la responsable de la médiathèque fera l'objet d'une réflexion au niveau du D.O.B 2009.

Michel Givernaud présente le bilan d'activité de la médiathèque et précise que la responsable s'investit beaucoup et fait des formations sur son temps personnel.

**19) CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CEDEROMS :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de CEDEROMS par le Conseil Général de l'Allier.

**20) CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE – CONVENTION ANIMATION :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention d'animation qui prévoit la venue d'un conteur d'histoires pour les Bébés-lecteur le mercredi 7 janvier 2009 à la Médiathèque de Chamblet.

**21) CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE – CONVENTION ANIMATION :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention d'animation qui prévoit la venue d'un conteur d'histoires pour un public de jeunes (à partir de 12 ans) et pour les adultes le vendredi 20 février 2009 à la Médiathèque de Chamblet.

**22) ENFANCE / JEUNESSE – ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL - VALIDATION DU MONTANT DU TRANSFERT DE CHARGES :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le montant des charges transférées pour les communes de Commentry et de Nérès-les-Bains à la Communauté de Communes :

	MONTANT DES CHARGES TRANSFEREES		
	2009	2010	TOTAL
COMMENTRY	86 180 €	43 820 €	130 000 €
NERIS-LES-BAINS	47 200 €	32 800 €	80 000 €
<b>MONTANT TOTAL DU TRANSFERT</b>			<b>210 000 €</b>

Et décide de charger Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Commentry/Nérès-les-Bains de notifier cette décision au représentant de l'Etat dans le département et à la direction des services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

**23) ENFANCE / JEUNESSE – AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le deuxième avenant au contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier.

## **24) ENFANCE-JEUNESSE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL, RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – CONVENTION SPECTACLE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention pour un spectacle avec la Compagnie Théâtrale « L'Air du Temps » proposé par le centre multi-accueil « 3 pommes » dans le cadre des fêtes de fin d'année. Cette manifestation aura lieu le Samedi 10 Janvier 2009 à 16h00 au théâtre de Commentry. Le montant de la prestation s'élève à 600 € TTC.

Il est précisé que le spectacle est ouvert aux enfants du centre multi-accueil ainsi qu'aux enfants gardés par les assistantes maternelles.

## **25) VIE SOCIALE – SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – REPAS DE FETES**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer par avenant au contrat avec la société Sogirest le prix des menus de fêtes à :

- 23 euros pour le repas de Noël (livraison comprise)
- 26 euros pour le repas de la Saint Sylvestre (livraison comprise)

Et décide que le prix à payer par les usagers soit de :

- 16 euros pour le repas de Noël
- 16 euros pour la Saint Sylvestre

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Désignation d'un correspondant sécurité routière : Gilles Martin a été désigné à l'unanimité,
- Rapport des différents travaux des commissions :
  - Nouvelle désignation des campus :
    - Campus de la Folie,
    - Campus de la Route Noire,
    - Campus des Maronniers,
    - Campus de Saint-Amand.
  - Choix des totems
- Présentation du rapport d'activité du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher,
- Présentation du rapport sur les aides à l'habitat : depuis août 2008, il y a eu 96 contacts et 23 dossiers déposés. Il est précisé que l'action de la Communauté de Communes en continuité de l'OPAH avec le recrutement d'une personne chargée de ces dossiers est très importante. Monsieur le Président précise que le coût du traitement par le PACT ARIM serait de 300 € par dossier déposé.
- Alain Chanier demande à ce que soit fait l'entretien du plan d'eau des Marais. Jean-Pierre Bougerolle suggère que Monsieur Caillot s'en charge vu le prix de la location.
- Au niveau des travaux de construction de l'accueil de loisirs intercommunal, André Savy propose de revoir la finition des plafonds et suggère de faire un faux-plafond avec l'électricité encastrée. Le coût serait d'environ 15 000 € et invite l'assemblée à venir à la réunion de chantier qui a lieu les mardis à 10h30.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.